

TARIFS
Année 2021-2022
MAI Janvier 2021



DOCUMENTS A FOURNIR
POUR CONSTITUER LE DOSSIER
DE CANDIDATURE
Année 2021-2022
MAI Janvier 2021



1- FRAIS D'INSCRIPTION

Lors de l'inscription pour les nouveaux apprenants, les familles doivent verser la somme de 95€. Quelles que soient la date et la cause du désistement, ces frais relatifs à la constitution du dossier d'inscription ne seront pas remboursés ni déduits de la contribution annuelle.

2- CONTRIBUTION ANNUELLE

Le tarif annuel tient compte des jours ouvrés déduction faite des vacances scolaires et des périodes de stage. Il est possible de solliciter un échelonnement des frais sur plusieurs mois.

	Demi-pension	Internat
• CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	1950 €	2620 €
• CAP Assistant Technique en Milieu Familial et collectif		
• CAP Employé de Commerce Multi-Services	130 €	/
• Certificat Sauveteur Secouriste du Travail		
• Certificat de compétences spécifiques aux transports routiers d'animaux vivants	345 €	/

Si plusieurs enfants sont inscrits, le taux de réduction appliqué est de : 3% pour 2 enfants ; 8% pour 3 enfants ; 10% pour 4 enfants

3- AUTRES FRAIS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE FACTURE

- Certains déplacements organisés dans le cadre des cours, d'un voyage scolaire ou d'une action professionnelle,
- Les dégradations causées et/ou livres prêtés non restitués ou abîmés,
- Les frais de rejet de prélèvements ou de chèques sans provision (21€ par opération).

4- REGLEMENTS

Vous recevez, en début d'année scolaire, une facture annuelle.

Mode de paiement possible :

- règlement en une seule fois au plus tard le jour de la rentrée
- règlement par prélèvements mensuels effectués au début de chaque mois selon l'échéancier choisi.

Le solde doit être réglé impérativement avant le 30 juin 2022.

En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

5- RESILIATION DU CONTRAT EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause légitime et sérieuse acceptée expressément par l'établissement (notamment, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, mutation professionnelle...), le(s) parent(s) rest(e)nt redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers du coût annuel de la scolarisation. Dans tous les cas, le coût annuel de la scolarisation se calcule au prorata temporis pour la période écoulée et reste dû.

Siège social

151 Chemin de Lisart – 82300 CAUSSADE
TEL. : 05.63.93.07.90

Bureau (accueil de proximité)

8 bd Léonce Grané – 82300 CAUSSADE
TEL. : 05.63.93.07.90

Antenne de Causade

dans le 46 (lot)
TEL. : 05.81.70.80.21

Siège social

151 Chemin de Lisart – 82300 CAUSSADE
TEL. : 05.63.93.07.90

Bureau (accueil de proximité)

8 bd Léonce Grané – 82300 CAUSSADE
TEL. : 05.63.93.07.90

Antenne de Causade

dans le 46 (lot)
TEL. : 05.81.70.80.21

Bulletins de notes de la dernière année

1 photo d'identité

Photocopies recto-verso de la carte d'identité

Photocopies du livret de famille

Jugement d'autorité parentale

Frais d'inscription payés 95€

Exeat de l'établissement scolaire quitté

Devis signé (1 exemplaire donné)

Autorisation de prélèvement signée et RIB

Contrat de scolarisation signé et RGPD (1 exemplaire donné)

Contrat financier signé (1 exemplaire donné)

Autorisation d'hospitalisation et Renseignements médicaux

Attestation de recensement (si + de 16 ans)

1 carnet de 10 timbres au tarif prioritaire